



jean de védas

Envoyé en préfecture le 13/11/2018

Reçu en préfecture le 13 NOV. 2018

Affiché le

ID : 034-213402704-20181113-74_2018SG-DE

DELIBERATION 2018-74

LE HUIT NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. – M. CLAMOUSE A. – Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND JF. – M. MARTIN-LAVAL B. – M. SCIALOM D. – Mme FAVRE-MERCURET R. – M. PETIT E. – Mme LOPEZ M-F – Mme MAUREL P. – Mme RENARD S. – M. TRINDADE J. – Mme FASSIO I. – Mme VACQUIE S. – M. LE BLEVEC B. – Mme BADOUIN E. – M. RIO F. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme OMS ML. procuration à M. MERLIN D. – Mme AURIAC A. procuration à Mme MASANET C. – Mme FABRY V. procuration à M. RIO F.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – Mme ESCRIG C.

ABSENTS : Mme SALOMON M-L. – M. CARABASSE P.

Madame Isabelle FASSIO a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Adoption de la décision budgétaire modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu le budget 2018 de la commune ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2018 afin d'ajuster les crédits de la section d'investissement et de fonctionnement.

Section d'Investissement – Dépenses

Chapitre	Libellé	Prévisions (BP 2018 + RAR)	Montant de la DM	Solde après DM
20	Immobilisations incorporelles	76 254		76 254
204	Subventions d'équipement versées	1 967 939,61		1 967 939,61
21	Immobilisations corporelles	991 751,75	+100 000	1 091 751,71
2135	Aménagements, installations générales	103 815,54	+ 20 000	133 815,54
21568	Autres matériels et outillages défense civile	297 761	+30 000	327 761
2183	Matériel informatique	133 583,23	+ 30 000	163 583,23
2188	Autres matériels	134 144,14	+ 20 000	154 144,14
23	Immobilisations en cours	911 785,69	- 100 000	811 785,69
2313	Constructions	911 785,69	- 100 000	811 785,69
16	Emprunts et dettes assimilés	875 000		875 000
Total des dépenses réelles d'investissement		4 822 431,05		4 822 431,05
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000	+150 000	200 000
15112	Provisions pour litiges	0	+ 150 000	150 000
Total des dépenses d'ordre d'investissement		50 000	+ 150 000	200 000
TOTAL		4 872 731,05	+ 150 000	5 022 731,05

Chapitre 21 : immobilisations corporelles + 100 000 €

- **Aménagements et installations générales : + 20 000 €**
 Ajustement des crédits en raison de la réalisation de travaux non prévus au budget concernant le parking de l'école Alain Cabrol.
- **Autres matériels et outillages défense civile: + 30 000 €**
 Ajustement des crédits relatifs à l'extension de la vidéo protection. Montant du marché supérieur à la prévision budgétaire.
- **Matériel informatique: + 30 000 €**
 Ajustement des crédits relatifs à l'évolution de l'architecture informatique de la collectivité (achat d'un nouveau serveur et interconnexion des bâtiments via la fibre).
- **Autres matériels : + 20 000 €**
 Ajustement des crédits en raison de la mise en conformité d'équipements sportifs (panneaux de basket et buts de foot).

Chapitre 23 immobilisations en cours: - 100 000 €

- **Constructions :**
 Ajustement du montant des crédits de paiement 2018 relatifs à l'opération de restructuration de la salle des Granges.

Chapitre 040 opérations d'ordre: + 150 000 €

- **Provision pour litige :**
 Reprise de la provision constituée en 2012 dans le cadre du litige opposant la commune à l'OGEC pour le financement des écoles maternelles.
 Le jugement de la cour administrative d'appel de Marseille intervenu le 26/10/15 et le paiement par la commune des sommes dues ont mis fin au litige.
 Cette provision était donc devenue sans objet.

Section d'investissement – Recettes

Chapitre	Libellé	Prévisions (BP 2018+RAR)	Montant de la DM	Solde après DM
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 348 286,04		2 348 286,04
13	Subventions reçues	210 000		210 000
024	Produits des cessions d'immobilisations	196 954		196 954
Total des recettes réelles d'investissement		2 755 240,04		2 755 240,04
021	Virement de la section de fonctionnement	1 483 300	+ 150 000	1 633 300
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	600 000		600 000
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 083 300	+150 000	2 233 300
001	Excédent d'investissement reporté	34 191,01		34 191,01
TOTAL		4 872 731,05	+ 150 000	5 022 731,05

- **Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement: + 150 000 €**
 Ajustement des crédits pour équilibrer la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 13/11/2018

Reçu en préfecture le 13/11/2018

Affiché le

12 NOV 2018

ID : 034-21340270-20181113-2018SG-DE

Section de Fonctionnement – Recettes

Chapitre	Libellé	Prévisions (BP 2017)	Montant de la DM	Solde après DM
013	Atténuations de charges	80 000		80 000
70	Produits des services	1 286 000		1 286 000
73	Impôts et Taxes	9 902 000		9 902 000
74	Dotations, subventions, et participations	1 413 000		1 413 000
75	Autres produits	365 300		365 300
77	Produits exceptionnels	15 000		15 000
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 061 300		13 061 300
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000	+ 150 000	200 000
7815	Reprise sur provision pour litige		+ 150 000	150 000
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		50 000	+ 150 000	200 000
002	Affectation de l'excédent	200 000		200 000
Total des recettes de fonctionnement		13 311 300	+150 000	13 461 300

Chapitre 042 opérations d'ordre: + 150 000 €

- **Reprise sur provision pour litige :**

Reprise de la provision constituée en 2012 dans le cadre du litige opposant la commune à l'OGEC pour le financement des écoles maternelles.

Le jugement de la cour administrative d'appel de Marseille intervenu le 26/10/15 et le paiement par la commune des sommes dues ont mis fin au litige.

Cette provision était donc devenue sans objet.

Section de Fonctionnement – Dépenses

Chapitre	Libellé	Prévisions (BP 2018)	Montant de la DM	Solde après DM
011	Charges à caractère général	2 500 000		2 500 000
012	Charges de personnel	6 815 000		6 815 000
014	Atténuations de produits	1 145 000		1 145 000
65	Autres charges de gestion	466 000		466 000
66	Charges financières	267 000		267 000
67	Charges exceptionnelles	35 000		35 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 228 000		11 228 000
023	Virement vers la section d'investissement	1 483 300	+ 150 000	1 633 300
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	600 000		600 000
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 083 300	+ 150 000	2 233 300
TOTAL		13 311 300	+ 150 000	13 461 300

Chapitre 023 virement à la section d'investissement: + 150 000 €

Ajustement des crédits pour équilibrer la section de fonctionnement.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	21
Contre	
Abstention	4 : RIO F. – FABRY V. – MAUREL P. – MARTIN-LAVAL B.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2018 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section d'investissement et de la section de fonctionnement en dépenses et en recettes conformément aux tableaux présentés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°1.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Vedas

